Société par Actions Simplifiée (SAS)
ABC Conduite
60 Boulevard Aristide Briand 91600 Savigny Sur Orge

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 12/06/2024

Changement d’objet social et d’activité

L'an 2024, 12/06/2024, à 9H00,

Les associés de la Société par Actions Simplifiée ABC Conduite, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social de la société, sur convocation qui leur a été régulièrement adressée par lettre recommandé avec accusé réception en date du 20/04/2024

Présents :
SOW Hamidou : Président
TRAORE Modibo : Bénéficiaire effectif

Président de séance :

SOW Hamidou

Secrétaire de séance :

SOW Hamidou

Le président constate que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

Changement d’objet social et d’activité
Le président expose à l'assemblée la nécessité de changer l’objet social et l’activité de la société pour les raisons suivantes : changement d’activité commerciale .

Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité
de changer l’objet social et l’activité de la société situé au 60 Boulevard Aristide Briand 91600 Savigny Sur Orge
En conséquence, l'article 2 des statuts de la société sera modifié comme suit
Ancienne rédaction :

“La société a pour objet, en France et dans tous les pays :
Toute activité d’achat, vente, murs et fonds, ou gestion d'auto-école, moto école, et toutes activités pouvant y être rattachée.
Elle peut en outre exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui-ci ne soit pas spécialement réglementé
et à condition que l’assemblée générale ait préalablement donné son accord.
Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant

directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de
nature à faciliter la réalisation de son objet social.
Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec
toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet."

Nouvelle rédaction :

La société a pour objet, en France et dans tous les pays :
une assistance administrative à domicile à la rédaction des correspondances courantes aux formalités
administratives (telle que la souscription de la déclaration de revenus ou la demande d'une allocation) ; au paiement et au suivi des factures du foyer ; à la facilitation des contacts et des relations avec les administrations
publiques.
Elle peut en outre exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui-ci ne soit pas spécialement réglementé
et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord.
Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant
directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de
nature à faciliter la réalisation de son objet social.
Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec
toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet."

Le président est chargé d'accomplir toutes les formalités nécessaires au transfert du siège social, notamment les formalités de publicité et de déclaration auprès du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS).

La séance est levée à 9h30

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et le secrétaire.
Fait à Savigny sur Orge le 12/06/2024

Le Président
SOW

Le Scrutateur
TRAORE

Le
Secrétaire
SOW